

Accompagnement Relationnel pour l'Insertion de jeunes Adultes (ARIA)



Un relais pour les jeunes de 18 à 25 ans, après l'aide sociale à l'enfance.

Les jeunes du programme ARIA ont besoin de vous !

Le programme ARIA a été mis en place parce que, pour la majorité des jeunes accueillis en MECS (maison d'enfant à caractère social), **la prise en charge de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) s'arrête à 18 ans.**

Ceux, qui n'ont pas signé un contrat jeune majeur, sortent de l'Aide Sociale à l'Enfance à leur départ de l'établissement qui les a accueillis.

Certains qui n'ont plus d'attaches familiales et dont l'insertion professionnelle est précaire, voire inexistante, ne sont pas encore autonomes à la sortie de leur établissement, et le risque est alors grand de les voir sombrer dans la rue.

Pour un jeune qui sort du système de prise en charge par l'ASE, cela signifie tout simplement qu'il ne dispose plus de revenus de subsistance. Il se retrouve

« sans rien ». Il a eu une enfance difficile, et à 18 ans : on lui souhaite un bon anniversaire, et on lui indique qu'il doit se débrouiller tout seul. Son cadeau : le néant.

--> Ce phénomène est souvent mis en lumière dans les médias, mais à ce jour il n'existe pas de solution concrète, efficace et durable. D'où le fait qu'au sein de [Don Bosco Action Sociale France](https://www.fondationdonbosco.org/), nous prenons ce sujet à bras le corps, pour les jeunes adultes de 18-21 à 25 ans sortis de la protection de l'enfance (ASE) et qui ont besoin d'être encore accompagnés pour mener leur projet personnel en toute autonomie.

Comment les jeunes sont accompagnés ?

Le programme ARIA vise à prévenir le risque de marginalisation des jeunes sortant de la protection de l'enfance et consiste à mettre en place pour les plus fragiles :

- 1 - La poursuite d'un accompagnement individualisé par un éducateur, destiné à développer chez le jeune ses capacités d'autonomie dans la vie quotidienne. L'aide à la recherche d'une solution d'hébergement adaptée à sa situation
- 2 - L'accompagnement dans la poursuite d'études ou la recherche d'un emploi, en mobilisant le jeune dans la construction d'un projet d'insertion réaliste et opérant.
- 3 - Le développement des capacités d'autonomie
- 4 - Et pour certains, un soutien d'ordre psychologique

et/ou médical

Fondé sur la libre adhésion de jeunes adultes de 18-21 à 25 ans sortis de la protection de l'Enfance, et sur un accompagnement relationnel et inconditionnel.

Comment poursuivre ce programme au service de ces jeunes pour 2025-2027 ?

Le programme ARIA, grâce à des subventions d'entreprises et des dons privés, a accueilli et soutenu, en 2024, 114 jeunes fragiles en Val d'Oise et 54 en Gironde.

Pour poursuivre ce programme si bénéfique pour les jeunes accompagnés, nous devons continuer de bénéficier de soutiens financiers. Ces jeunes adultes ne relevant plus de la Protection de l'Enfance, sont sans revenus et comptent sur vous.

Nous comptons sur le réseau des donateurs :

Fondations d'entreprises, Entreprises, Personnes physiques sensibles à la cause de ces jeunes. Votre soutien est concret, et permet à un jeune de saisir une main tendue, qui lui permet de prendre la route, la bonne route, et non les chemins de traverse qui peuvent s'offrir à lui dans cette période délicate qu'est la tranche d'âge 18-21 ans.

Le financement du projet

Objectif de financement

30 000 €

Montant financé

4 917 € (16%)

